



# Les personnels des maternités se réunissent



Les personnels et praticiens concernés étaient présents à l'hôtel Linko pour une réunion préparatoire. / PHOTO J.-C.D.

C'est à l'hôtel Linko en centre-ville que les personnels des deux maternités de l'hôpital Edmond-Garcin et l'hôpital privé la Casamance se sont rencontrés pour faire le point sur les avancées du rapprochement des deux structures, qui prendra effet le 13 mars prochain avec une installation unique au sein du centre hospitalier public.

Accompagnée par l'adjoint à la santé de la ville d'Aubagne, Mohamed Salem, cette réunion était organisée à l'initiative des médecins Thomas Pérez (La Casamance) et Anne-Sophie Maisonneuve (Edmond-Garcin). De nombreux praticiens de l'accouchement, gynécologues, médecins hospitaliers et libéraux, pédiatres, sages-femmes et cadres infirmiers y ont participé dans une ambiance de libre échange, de coopération et de collaboration avec le sentiment très fort de la pleine réussite des équipes médicales publiques et privées dans cette opération de création d'une seule entité maternité à l'hôpital Edmond Garcin.

## Volonté

Échanges de spécialistes, rappels des réglementations voire mise à jour des connaissances ont aussi animé la soirée où chaque intervenant a été écouté avec la plus grande attention. Bien entendu la partie travaux, équipement des chambres, nouvelles installations et le nouveau plateau technique ont été évoqués avec, semble-t-il, satisfaction de la part des personnels en charge du suivi de cette nouvelle maternité.

De ces préparatifs qui sont en cours de finalisation devrait naître une maternité opérationnelle unique sur le territoire aubagnais avec ses activités publiques, libérales et ses accouchements naturels, puisque l'activité de la Casa de naissance sera maintenue.

Pour le docteur Pérez cette soirée confirme "la volonté des personnels publics et privés de travailler en équipe tout en proposant une palette de consultations et de propositions d'accouchements inédites à ce jour sur le territoire aubagnais".

J.-C.D.